

# Bois de Joué à Valanjou



Visorando



Randonnée n°3544044

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Une randonnée vous permettant de découvrir le magnifique Bois de Joué. Accordez-vous une pause dans ce joli espace boisé qui marquait la limite entre la paroisse de Joué et l'enclave de Gonnord. Il fait partie des 89 Espaces Naturels de l'Anjou, au même titre que son voisin le Bois de la Frappinière.

<b>Durée :</b>	4h50	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	16.79km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	21m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	21m	<b>Commune :</b>	Valanjou (49670)
<b>Point haut :</b>	92m		
<b>Point bas :</b>	67m		



## Description

Départ au Château de Gonnord.

**(D/A)** Rejoignez la place de l'église et dirigez-vous vers la tourelle et l'entrée de l'Impasse Saint-Jean. Poursuivre entre les maisons. À un carrefour, empruntez en face la Rue du Pélican. Au croisement suivant, obliquez légèrement à droite. Tournez dans la 1<sup>re</sup> à gauche, la Rue du Javoineau. Au bout, tournez à droite et traversez le lieu-dit Merdreau.

**(1)** Traversez le Ruisseau de la Frappinière puis empruntez le Chemin de Merdreau. Continuez sur 300 m. Au croisement en T, tournez à gauche et allez tout droit.

**(2)** Au croisement, tournez à droite et, à la fourche, encore à droite. Suivez la D133.

**(3)** Dirigez vous à droite à l'intersection. À l'intersection suivante (cote 79), ignorez le chemin de droite. Demeurez sur le même chemin jusqu'à la petite route d'accès au lieu-dit La Varenne d'Étiau.

**(4)** Suivez la route à gauche et, aussitôt, quand elle vire à gauche, poursuivez à droite dans un chemin.

**(5)** Au Moulin d'Étiau, tournez à gauche à travers champs. À l'intersection située après un virage à gauche, tournez à droite. Après deux virages rapprochés droite-gauche, allez tout droit (Nord-Ouest) et ignorez les départs sur la gauche. Rejoindre l'Église Saint-Laurent à Étiau.

**(6)** Traversez Étiau en empruntant la Rue de l'Abbé Thierry. Tournez à gauche à l'intersection sur la D133 (Rue de Joue). Tournez ensuite à droite avant la Croix Blin. Au bout, prenez à gauche la Rue de la Vierge en direction de Chanzeaux.

**(7)** Traversez la D54 et filez tout droit. Au croisement suivant (cote 78), allez encore tout droit. Au bout, tournez à droite.

**(8)** Tournez tout de suite après à gauche. Allez tout droit en ignorant un départ sur la droite puis un sur la gauche.

**(9)** À l'intersection suivante, empruntez à gauche le Chemin des Berthelières. Poursuivez en sinuant jusqu'à l'Ajonc.

**(10)** Tournez alors à gauche. Au croisement en T, allez à droite sur la D233.

## Points de passages

- D/A Château de Gonnord**  
N 47.213266° / O 0.595872° - alt. 71m - km 0
- 1 Ruisseau de la Frappinière**  
N 47.217648° / O 0.58998° - alt. 68m - km 0.89
- 2 Croisement**  
N 47.222106° / O 0.595214° - alt. 74m - km 2.1
- 3 Intersection D133**  
N 47.226187° / O 0.590769° - alt. 81m - km 2.69
- 4 La Varenne d'Étiau**  
N 47.229931° / O 0.575055° - alt. 75m - km 4.17
- 5 Moulin d'Étiau**  
N 47.232413° / O 0.572262° - alt. 75m - km 4.57
- 6 Église d'Étiau**  
N 47.236261° / O 0.578707° - alt. 81m - km 5.4
- 7 Croix - Route D54**  
N 47.23403° / O 0.594509° - alt. 84m - km 6.78
- 8 La Cailleterie**  
N 47.23323° / O 0.614601° - alt. 80m - km 8.34
- 9 Intersection**  
N 47.230923° / O 0.624453° - alt. 86m - km 9.13
- 10 L'Ajonc**  
N 47.226217° / O 0.634274° - alt. 87m - km 10.29
- 11 Bois de Joué**  
N 47.225632° / O 0.639265° - alt. 87m - km 10.82
- 12 Intersection sentier**  
N 47.220656° / O 0.643228° - alt. 91m - km 11.62
- 13 Croisement**  
N 47.218472° / O 0.622818° - alt. 80m - km 13.2
- 14 Rue de la Sayette**  
N 47.218069° / O 0.611193° - alt. 77m - km 14.77

(11) Empruntez le sentier sur votre gauche qui contourne le Bois de Joué par la droite. Prendre ensuite le 1<sup>er</sup> chemin à gauche et longez toujours le Bois de Joué à main gauche.

(12) À l'angle du bois, tournez à gauche. Allez tout droit, Est-Sud-Est. Dépassez des étangs et poursuivre tout droit à l'Est en ignorant les départs sur les côtés.

(13) Au croisement, obliquez à gauche. Traversez ensuite la D233 prudemment et effectuez un droite-gauche vers la Rebretièrre. Ignorez tout de suite un départ sur la droite et traverser le lieu-dit. Aux dernières maisons, obliquez à droite avec le chemin. Après une orientation à l'Est, le chemin vire à droite à 90°, plein Sud.

(14) Empruntez à gauche la Rue de la Sayette (croix). Après une centaine de mètres, tournez encore à gauche. À l'intersection suivante, continuez tout droit en obliquant légèrement à droite. Laissez le cimetière à main gauche et allez tout droit jusqu'à l'Église Saint-Martin de Joué.

(15) Virez à gauche à l'angle de l'église et, à son chevet, virez à droite. Rattrapez la D84 et suivez-la à gauche.

(16) À la hauteur d'une croix côté droit, quittez la route et empruntez un sentier sur la gauche. Longez le Ruisseau de la Frappinière. À la hauteur d'une passerelle, virez à droite. Retrouvez la D84 et suivez-la à gauche. Dépassez la mairie située sur la droite.

(17) Tournez ensuite à droite, dans le Chemin de la Bouchardièrre. Après environ 150 m, prendre un chemin à gauche et longez l'école à main gauche. Au bout, effectuez un gauche-droite. Longez un cours d'eau à main droite puis virez à gauche à la hauteur d'un étang. Contournez le château par la gauche et rejoignez le point de départ (D/A).

● 15 **Église Saint-Martin**  
N 47.217171° / O 0.607308° - alt. 75m - km 15.33

● 16 **Départ de sentier**  
N 47.216262° / O 0.604708° - alt. 72m - km 15.59

● 17 **Chemin de la Bouchardièrre**  
N 47.214813° / O 0.598623° - alt. 71m - km 16.18

⚠ **D/A Château de Gonnord**  
N 47.213267° / O 0.595873° - alt. 71m - km 16.79

## Informations pratiques

### A proximité

**Le Château de Gonnord** : ce château fort, dont l'origine remonte au Xe siècle, a connu plusieurs destructions au Moyen-Âge. Le roi Charles IX y vint en 1565 et Henri IV y séjourna à plusieurs reprises. Incendié pendant la Révolution, il fut vendu comme bien national avant que les pierres ne soient utilisées pour des constructions. La façade a été classée aux Monuments Historiques en 1926. Aujourd'hui propriété communale, il abrite un jeu de boule de fort et une salle de spectacle.

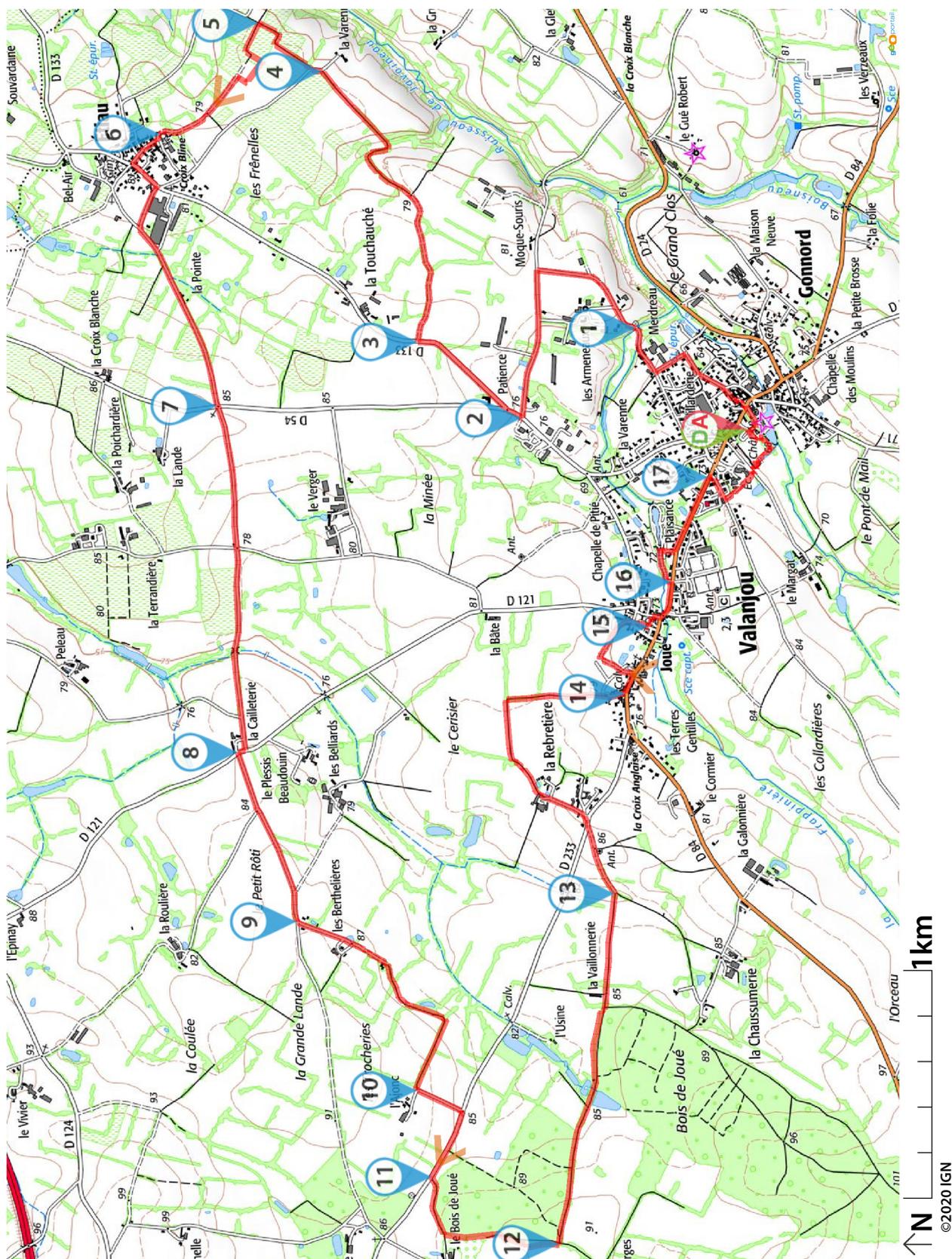
**Moulin du Gué Robert** : Moulin à vent de type cavier, il est composé de la hucherolle de bois surmontant une tour conique dont la base est entourée d'un remblai abritant la cave. Les ailes étaient à l'origine habillées de toile. À partir de 1850, un mécanisme avec planches réglables permet d'adapter la voilure à la force des vents. Il est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1921.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-bois-de-joue-a-valanjou/>

**En savoir plus** : *ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire*

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : [contact@osezmauges.fr](mailto:contact@osezmauges.fr) - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**